



## PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 30.09.2024

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, LE TRENTE SEPTEMBRE, à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2024

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

**Etaient présents** : S. ALLEG - G. BARRA - J. HENSELER - A. MAGNIN MELOT - B. MONTAGNE - A. RASKIN  
**Adjoints**

J.M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA – J. DUBOIS - S. LAINE - E. MENUT - R. MARTEL TRIGANCE - C. MENARD – N. PIGAGLIO - J. RAYNAUD - M. RAYNAUD - **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : N. DEDULLE LELUIN (Pouvoir à S. ALLEG), A. CARRU MARTEL (Pouvoir à E. BISQUE LAVORGNA)

**Absents non excusés** : M. MARTEAU, J.L. GIRAUD

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2024**

### Acceptation d'un legs en faveur de la commune Réalisation d'une structure d'accueil de jour pour les personnes âgées

La délibération vise à présenter l'actif de la succession au moment du décès de Marcelin Artur CHAIX :

- Crédit Agricole : 1 849 178,25€  
- LCL : 338 122,75€  
**Total : 2 187 301,00€**

Par ailleurs, la commune de Tourrettes a été désignée bénéficiaire de trois contrats assurance-vie, garantie obsèques ou de prévoyance vie, souscrits par Marcelin Artur CHAIX auprès de la LCL, de la manière suivante :

-Contrat n°KA0045606E : 281.056,55 €  
-Contrat n°YA0032714C : 9.381,99 €  
-Contrat n°HA0022568V : 47.748,42 €  
**Total : 338.186,96 €**

Vote : adopté à l'unanimité

### Acceptation – Assurances vie au bénéfice de la commune

La délibération vise à présenter les trois contrats assurance-vie, garantie obsèques ou de prévoyance vie, souscrits par Marcelin Artur CHAIX auprès de la banque LCL, au profit de la commune :

-Contrat n°KA0045606E : 281.056,55 €  
-Contrat n°YA0032714C : 9.381,99 €  
-Contrat n°HA0022568V : 47.748,42 €  
**Total : 338.186,96 €**

Vote : adopté à l'unanimité



### Signature d'une charte partenariale avec la DGFP – Définition d'une politique de recouvrement

La délibération vise à signer la charte partenariale avec la DGFP, permettant la mise en œuvre d'une politique de recouvrement concertée, pour la durée du mandat.

Vote : adopté à l'unanimité

### Carte de vœux – Convention avec un artiste installé à Tourrettes

La délibération vise à accepter le conventionnement avec un artiste installé à Tourrettes pour la création de la carte de vœux annuelle.

Vote : adopté à l'unanimité

### Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables – Complément – Concertation publique

La délibération vise à approuver le complément des zones déjà définies par délibération en date du 26/02/2024, n°2024-02-26/004 en rajoutant les lotissements et zones citées, cf carte.

Vote : adopté à l'unanimité

### Ferme Jas Neuf – Acquisition de la parcelle B13 – Acte administratif

La délibération vise confier la rédaction de l'acte administratif au bureau d'études TPF Ingénierie.

Vote : adopté à l'unanimité

### Cession parcellaire – Régularisation - Cambarras

La délibération vise à approuver la cession pour un euro symbolique de la manière suivante :

- Parcelle n° K750 pour une superficie de 64 m<sup>2</sup>
- Parcelle n°K677 pour une superficie 83 m<sup>2</sup>.
- Régularisation de la fraction du sentier rural désaffecté pour une superficie de 51 M<sup>2</sup>.

Vote : adopté à l'unanimité

### Ecole de musique – Actualisation des activités

La délibération vise à approuver l'ensemble des dispositions ci-dessous :

- Rajout du conventionnement entre la commune de Fayence et la commune de Bagnols-en-Forêt et la mise à jour des activités proposées pour l'année 2024-2025.



Disciplines enseignées à FAYENCE	Disciplines enseignées à TOURRETTES
Guitare Piano Violon Violoncelle Trompette Flûte Chant Chorale Musique du Monde	Guitare Batterie Basse Solfège Eveil musical Chant
Ateliers	
Atelier Orchestre (Fayence-Tourrettes). Musique actuelle (Tourrettes).	

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune de Fayence conventionnera également avec la commune de Bagnols-en-Forêt et précise que tous les autres points de la délibération n° 2024-06-24/009 restent inchangés.

Vote : adopté à l'unanimité

### Contrat d'entretien des locaux du groupe scolaire du Coulet – Avenant n° 1

La délibération vise à renouveler pour le marché avec l'entreprise L.H.M.S. pour une durée d'une année avec maintien des tarifs applicables.

Vote : adopté à l'unanimité

### Virements de crédits DM n°1 – Budget de la commune M57

La délibération vise à approuver les virements de crédits au budget de la commune M57 comme présentés ci-dessous :

- **En Fonctionnement :**

En recette : il convient d'acter d'une augmentation de crédits de 148.915,07 €, article R-75888 « autre produits divers de gestion courante »

En dépense : il convient de réaliser un virement à la section d'investissement de cette somme, soit 148.915,07 €, article D023 – virement à la section d'investissement.

- **En Investissement :**

En recette : il convient de prévoir une augmentation de crédits de 148.915,07 € à l'article R-021 « virement de la section de fonctionnement », de diminuer les crédits de 176.505,76 €, à l'article R-1348 « autres fonds affectés à l'équipement non amortissable », d'augmenter les crédits de 158.750,00 €, à l'article R-1321 « subvention non transférable, Etat et établissements nationaux » et une augmentation de crédits de 42.581,54 €, à l'opération 107, article R 238.

En dépense : il convient de prévoir une augmentation de crédits de 42.581,54 € à l'opération 107, article 2313, 3.244,24 €, à l'opération 117, article 2188 « acquisition matériels et outillage », 148.915,07 €, à l'opération 106, l'article 2315 « immeuble de rapport atelier » et de diminuer les crédits 21.000 €, à l'opération 87, l'article 2315 « travaux de voirie grosses réparations ».

Vote : adopté à l'unanimité



## ENEDIS – Redevance pour occupation du domaine public - Actualisation

La délibération vise à adopter les plafonds fixés pour le paiement de la RDOP chantier comme suit :

➤ La Redevance d'Occupation du Domaine Public Electricité pour les chantiers (RODP provisoire)

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire, constatée au cours d'une année, de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité est fixée par le conseil municipal dans la limite du plafond suivant :

$PR'D = PRD/5$

Où :

PR'D (Plafond de la RODP Chantier) exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux, par le gestionnaire du réseau de distribution ;

PRD (Plafond de la RODP) est le plafond de redevance due par le gestionnaire du réseau de distribution au titre de l'article R. 2333-105.

Vote : adopté à l'unanimité

## Régime indemnitaire global applicable à l'ensemble des cadres d'emplois au sein de la commune de Tourrettes et le régime des I.H.T.S. : complément cadre d'emploi

La délibération vise intégrer le cadre d'emplois des techniciens comme suite :

Cadre d'emploi		IFSE		CIA	
		MONTANTS ANNUELS Conformément aux arrêtés ministériels		MONTANTS ANNUELS Conformément aux arrêtés ministériels	
GROUPES DE FONCTIONS	FONCTIONS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
Groupe 1 Cadre B	Technicien	0	17.480 €	0	2.380 €
Groupe 2 Cadre B	Technicien	0	16.015 €	0	2.185 €
Groupe 3 Cadre B	Technicien	0	14.650 €	0	1.995 €

Vote : adopté à l'unanimité



### Institution de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à la filière police municipale

La délibération vise à instituer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement selon les modalités fixées.

Vote : adopté à l'unanimité

### Modification du tableau des effectifs du personnel communal

La délibération vise à approuver la modification du tableau des effectifs du personnel comme suit :  
Considérant qu'une erreur matérielle sur les postes des ATSEM a été faite dans la rédaction de la délibération n° 2023-09-25/004, il convient de lire :

Création de 1 poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à 32 heures  
Création de 1 poste d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) à temps complet

Vote : adopté à l'unanimité

### Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes 2024

La délibération vise à attribuer une indemnité annuelle forfaitaire égale à 210 € pour frais de transport à certains agents pour l'année 2024.

Vote : adopté à l'unanimité

### Colis de Noël et bons d'achat 2024

La délibération vise à approuver les montants ci-dessous :

- ✓ un montant unitaire estimé de 60 € pour chacun des colis de Noël qui sera offert aux employés de la mairie, aux bénévoles de la bibliothèque, au bénévole intervenant pour la fête de Noël à l'école maternelle ;
- ✓ un bon d'achat de 55 € pour chaque agent en remplacement du repas de Noël qui ne sera pas organisé cette année ;
- ✓ un bon d'achat de 55 € pour chacun de leurs enfants âgés de moins de 16 ans.

Vote : adopté à l'unanimité

### Avantage en nature repas déjeuner - Complément

La délibération vise à approuver l'intégration des agents du service technique dans le cadre de l'attribution de l'avantage en nature repas

Vote : adopté à l'unanimité

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.**

Le secrétaire de séance,

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE